

PROJET PEDAGOGIQUE IFAS CHU Angers



Promotion 2025-2026

« Les yeux voient seulement ce que l'esprit est préparé à comprendre »

Henri BERGSON

Accompagner quelqu'un : "ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre ; mais c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de son choix." ¹

Patrick VERSPIEREN

¹ M. CIFALI - A. ANDRE : écrire l'expérience vers une reconnaissance des pratiques professionnelles - PUF - 2007 - page 74

Table des matières

I-COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	4
II-PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT	5
III-LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	6
IV-LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES	7
1-Missions et finalité	7
2-Conception de la fonction aide-soignante :	8
2-1 Définition du métier et les missions associées	8
2-2 Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant	8
3-Les valeurs.....	9
4-Les concepts au service de la formation.....	10
5-Les méthodes et les moyens pédagogiques	11
6-Le rôle des formateurs.....	11
7-Le rôle des intervenants extérieurs	11
8-Le rôle des élèves	11
V-LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	12
1-Les fiches actions :	12
1-1 Construction de la professionnalisation.....	12
1-2 Adaptation de la pédagogie au profil des apprenants	12
1-3 Valorisation de l'alternance comme développeur des compétences.....	13
2-De l'alternance à la professionnalisation	14
2-1 La déclinaison en blocs et en modules	14
2-2 Calendrier de l'alternance intégrative (en annexe 8)	15
VI-LES RESSOURCES DE L'IFAS	15
1-Les intervenants permanents et vacataires.....	15
2-L'offre numérique	15
3-L'offre de stage	15
4-L'évaluation en formation.....	17
VII-LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE	19
1-Le suivi pédagogique individuel	19
2-Le suivi pédagogique collectif	20
3-Traçabilité du suivi pédagogique individuel et collectif	20
VIII-LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	21
IX- LES DEBOUCHES ET POURSUITES D'ETUDES	21
Annexes	22

I. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Madame Céline GUILLAUD : Coordinatrice Générale du Département des Instituts et Ecoles de Formation

Monsieur Christophe TIJOU : Cadre supérieur de santé, directeur de l'IFAS

Monsieur Nicolas LEMONNIER : Cadre de santé coordinateur pédagogique et formateur

Madame Christelle GRELLIER : formatrice

Monsieur Philippe MARTEL : formateur

Madame Roxane YVER : formatrice

Madame Marie-Pierre GAINARD : Adjointe administrative, assistante de scolarité

Ce document est un guide qui sert de référence pour construire votre itinéraire et conduire votre parcours de formation. Il est élaboré en tenant compte du programme officiel (textes officiels régissant la formation aide-soignante en annexe 1) et de son évolution réglementaire. Il inscrit l'alternance intégrative dans votre processus de professionnalisation en tant qu'élève aide-soignant(e) et permet une mise en œuvre des orientations énoncées dans le projet pédagogique.

II. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT

Le Département des Instituts et des Ecoles de Formation (DIEF) du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers est l'héritier d'une longue histoire qui a débuté en 1928 avec la création de l'école d'infirmières par la Comtesse Anne d'Olonne. Situé en plein cœur du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers compte 7 instituts et écoles qui forment près de 650 élèves/étudiants/apprentis chaque année. L'école de sages-femmes est intégrée à la Faculté de Santé au sein du Département de Maïeutique.

L'évolution des projets de formation mis en place dans le DIF est le reflet des mutations intervenues au fil des différents programmes d'études, de l'évolution des professions et métiers de la santé, des différents Projet Régionaux de Santé et de l'engagement des directeurs, des équipes pédagogiques et administratives.

La structure dépend du Ministère de la Santé et de la Prévention relayé par l'Agence Régionale de Santé. La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) garantit la certification du diplôme.

La Région des Pays de la Loire, tutelle de notre institut, rédige un Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales sur lequel s'appuient notre projet pédagogique et notre agrément.

L'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) du CHU d'Angers a intégré le groupement hospitalier de territoire du Maine-et-Loire, avec les instituts de formation de Cholet et Saumur. Un partenariat existe également avec les instituts de formation aide-soignante du département. La formation repose sur l'alternance, ce qui implique aussi un étroit travail de collaboration avec les équipes des différentes structures et les professionnels du territoire de santé.

L'équipe de l'institut est constituée d'un directeur, de formateurs, d'une assistante de scolarité et des différents professionnels du DIF participant au bon déroulement de la formation (cadre de gestion, intendant, appariteur, agents de bio-nettoyage). L'ensemble de ses membres entretient des liens fonctionnels avec les personnels administratifs et logistiques du CHU pour conduire à bien ses missions de formation.

Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant sont accessibles aux personnes âgées de 17 ans à leur entrée en formation, sans condition de diplôme.

L'IFAS d'Angers, selon son agrément, peut accueillir **80 élèves**, dont 20 % minimum des places sont réservées aux ASHQ de la fonction hospitalière et agents de services des établissements publics et privés.

III. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

D'une durée totale de 1 540 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation de l'arrêté du 10 juin 2021 prévu à l'annexe III. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines. La formation théorique et pratique comprend dix modules qui se répartissent en 5 blocs.

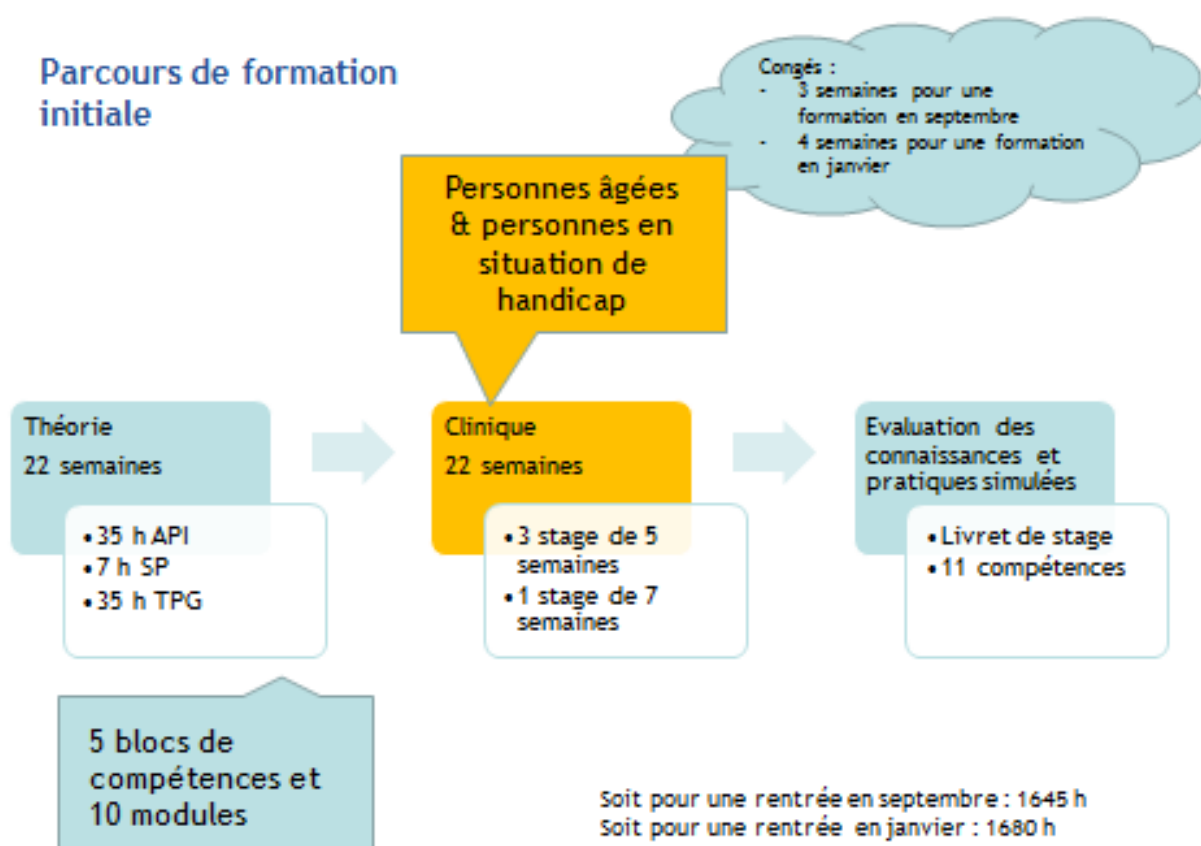
La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures, découpé en 4 périodes de stage et permettant de valider

11 compétences. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

La formation peut être suivie de façon continue ou discontinue sur une période maximale de deux ans. Cette limite ne s'applique pas aux élèves inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

Les élèves inscrits en cursus complet de formation à la rentrée de septembre ont droit à trois semaines de congés dont les périodes sont définies par le directeur de l'institut de formation après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue à l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé de 35 h est organisé, des travaux personnels guidés (35 h) et un suivi pédagogique individualisé des apprenants est programmé.



IV. LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

Le projet de formation intègre les évolutions constantes de la profession d'infirmière et aide-soignante en lien avec les mutations de la société, face aux progrès de la médecine et du développement du système de santé.

1. Missions et finalités :

L'équipe pédagogique est mobilisée sur les missions suivantes :

- ✓ Former des professionnels de santé réflexifs, autonomes, responsables et donc compétents en vue de s'adapter pour un meilleur service aux personnes et à la société.
- ✓ Renforcer l'identité de la profession d'aide-soignante, en s'appuyant sur des valeurs humanistes et en favorisant la co-construction des savoirs.

Conformément au référentiel de compétences élaboré par la Direction Générale de l'Offre de Soins, l'institut se donne pour objectif de dispenser des enseignements visant l'acquisition des compétences suivantes :

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques

2. Conception de la fonction aide-soignante

2.1. Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- ✓ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- ✓ Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- ✓ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

2.2. Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- ✓ les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- ✓ les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

2. Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- ✓ les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- ✓ les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- ✓ les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

3. Les valeurs

Notre projet s'appuie sur des valeurs humanistes, comprenant l'importance de l'écoute, il est ouvert aux autres (élèves, formateurs, professionnels, usagers ...) et ce dans le respect du droit. Ce projet mobilise notre empathie et notre bienveillance, car nous sommes conscients et confiants dans le potentiel de chacun. Nous plaçons l'être humain au centre du projet.

Ce projet a comme éthique d'affirmer la dignité et l'égalité de tous être humain, en reconnaissant sa diversité personnelle et culturelle et en rejetant toute forme de discrimination et de violence.

Nos principales valeurs sont :

✓ **L'altérité : reconnaissance de l'Autre dans sa différence**

En philosophie, l'altérité est le caractère, la qualité de ce qui est autre. C'est aussi la reconnaissance de l'Autre dans sa différence, qu'elle soit ethnique, sociale, culturelle ou religieuse.

*"Avec l'altérité, ma liberté s'étend au travers de celle des autres impliquant l'attention aux autres, le respect fondamental et l'ingérence dans les situations identifiées comme portant atteinte aux droits fondamentaux des hommes d'être eux-mêmes et chacun différents "*².

✓ **La bientraitance**

La bientraitance, culture du soin : "une manière d'être, d'agir et de dire"³

Démarche professionnelle, volontaire, individuelle et collective, elle se décline en différentes attitudes qui permettent :

- au malade de rester une personne humaine et un citoyen tout au long de sa maladie, de voir ses droits et sa dignité respectés, ses besoins et attentes reconnus.
- et aux soignants de se mobiliser dans une dynamique au cœur de leur engagement professionnel, source de reconnaissance et de valorisation de leurs compétences professionnelles.⁴

4. Les concepts au service de la formation

« Tout rapport au savoir comporte également une dimension identitaire: apprendre fait référence à l'histoire du sujet, à ses attentes, à ses repères, à sa conception de vie, à ses rapports aux autres, à l'image qu'il a de lui-même et à celle qu'il veut donner aux autres ». Bernard CHARLOT

La formation s'appuie sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes et sur le **courant pédagogique du socio constructivisme** (Lev Semionovitch VYGOSTSKY et Britt-Mari BARTH).

Le courant pédagogique se situe dans la perspective **d'accompagner, d'aider l'élève** à se former et à se construire. L'apprentissage se fait par interaction.

Le formateur a un rôle d'accompagnement. Il permet la facilitation des apprentissages, la médiation et la régulation des situations rencontrées au cours de la formation.

*"Ainsi, le formateur développe des stratégies pédagogiques qui aident l'élève dans ses apprentissages en milieu clinique et à l'institut"*⁵.

Le formateur⁶ croit en la capacité à apprendre de l'élève et s'intéresse aux processus d'apprentissage avec l'objectif essentiel : **l'évolution de l'individu.**

² Cf. : dictionnaire soins infirmiers

³ La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre. ANESM

⁴ Rapport de la mission ministérielle : « Promouvoir la bientraitance dans les établissements de santé »

Présenté par:- Michelle BRESSAND, Infirmière Diplômée d'État, Conseillère Générale des Établissements de Santé,- Martine CHRIQUI-REINECKE, Psychologue Clinicienne, Consultante-conseil, - Michel SCHMITT, Radiologue Hospitalier, Chef de Service.

Avec le concours des élèves directeurs de l'association EHESP Conseil. Remis à Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé Janvier 2011

⁵ La posture pédagogique - arrêté du 31 juillet 2009 - annexe 3

⁶ Lire formateur ou formatrice

" Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils pourraient être et vous les aiderez à devenir ce qu'ils sont capables d'être". Johann Wolfgang Von GOETHE

L'apprenant est le seul à pouvoir apprendre. Il doit se donner les moyens pour être acteur et auteur de sa formation et de sa professionnalisation. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance.

La formation est structurée autour d'études de situations donnant aux élèves l'occasion de travailler 3 paliers d'apprentissage⁷ :

- ✓ **Comprendre** : l'élève acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations.
- ✓ **Agir** : l'élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer ses actions.
- ✓ **Transférer** : l'élève conceptualise et acquiert la capacité de mobiliser ses acquis dans des situations nouvelles.

La formation lui donne l'occasion d'intégrer des connaissances, apprendre à se projeter, à anticiper et contribue à donner sens à ses différentes actions.

Une pédagogie de l'alternance qui se situe dans le champ de l'alternance intégrative.

Il y a alternance de lieux mais aussi de référents professionnels nécessitant une étroite collaboration, un partage des lieux et des savoirs pour une meilleure interaction.

- ✓ Participation des professionnels à la formation à l'Institut.
- ✓ Participation des formateurs à l'encadrement des élèves en stage.
- ✓ Analyse des situations au retour des stages, à l'IFAS, en séances collectives ou individuelles, pour favoriser les liens et permettre la construction des savoirs professionnels.
- ✓ Mise en place de situations d'apprentissage élaborées à partir de l'expérience de stage s'appuyant sur le raisonnement clinique.
- ✓ Partage de témoignages, vécus d'expériences.

Des niveaux d'exigence sont clairement définis pour la formation. Chaque unité de formation s'appuie sur les référentiels de formation, de compétences et d'activités.

Une relation pédagogique d'accompagnement et un objectif de réussite entre l'élève et le formateur servent de support individuel à la démarche.

L'élaboration du projet professionnel doit être un fil conducteur pour permettre des choix construits au cours de la formation.

5. Les méthodes et les moyens pédagogiques

Les approches pédagogiques proposées dans la formation, permettent à l'élève de s'impliquer, de s'engager tant sur le plan individuel qu'en groupe et de l'aider à construire son identité professionnelle dans un contexte évolutif.

Les stratégies pédagogiques sont basées sur l'observation, l'entraînement réflexif, l'expérimentation, la construction de savoirs professionnels et font appel aux moyens pédagogiques suivants :

- ✓ Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques,
- ✓ Simulation,
- ✓ Quizz,
- ✓ Suivis pédagogiques,
- ✓ Etudes de situations cliniques : analyse des pratiques,
- ✓ Travail en groupe,

⁷ Référentiel de formation - arrêté du 31 juillet 2009 - annexe 3 "principes pédagogiques"

- ✓ Recherche documentaire,
- ✓ Formalisation écrite de sa pensée,
- ✓ Construction de projets,
- ✓ Jeux de rôle,
- ✓ Stages,
- ✓ Evaluation.

6. Le rôle des formateurs

Le formateur de l'institut est un médiateur attentif. Il :

- ✓ assure le suivi pédagogique individuel et collectif,
- ✓ guide l'élève dans ses choix,
- ✓ assure le lien entre le stage et l'Institut,
- ✓ aide l'élève à construire ses savoirs professionnels avec différentes stratégies pédagogiques dont l'analyse des pratiques professionnelles,
- ✓ est garant du projet pédagogique.

7. Le rôle des intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs, vacataires : cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, diététiciens, usagers, médecins etc. participent à la formation tant en stage qu'à l'Institut.

Leur rôle est de transmettre des connaissances, de partager des expériences, des vécus, de questionner pour permettre l'analyse des situations de soins et la construction des savoirs.

8. Le rôle des élèves

L'élève est autonome dans son processus d'apprentissage.

Il élabore son projet d'apprentissage. Il :

- ✓ estime ses ressources,
- ✓ propose ses axes de progression, ses objectifs de formation clinique, détermine sa stratégie,
- ✓ mesure ses acquis,
- ✓ construit son cheminement vers la professionnalisation,
- ✓ mesure les investissements consentis par la structure de stage,
- ✓ intègre les règles de vie commune et apprend à gérer les contraintes.

V. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

L'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers vise à développer des apprentissages de qualité pour amener les élèves à :

- construire une identité professionnelle ;
- développer des capacités d'adaptation en fonction de l'évolution des techniques et de la société ;
- acquérir une autonomie dans le respect des nouveaux textes légiférant la profession.

Pour répondre à ces objectifs d'apprentissage, l'équipe s'est rapprochée des professionnels de santé aides-soignants afin d'être plus proche des attendus/exigences du métier d'aide-soignant.

Ainsi le projet pédagogique se fonde sur les besoins des élèves, les besoins des établissements de santé et les dernières orientations en matière de santé publique au service des usagers. 3 axes prédominants ont été identifiés et sont déclinés sous forme de fiches actions.

1. Les fiches actions :

1.1. Construction de la professionnalisation

Contexte et prérequis	La fonction d'aide-soignant a évolué avec le vieillissement de la société. En effet en 2028, 30 % de la population des Pays de La Loire aura plus de 60 ans. La politique de prise en soins des personnes évolue avec le développement de l'ambulatoire et des hospitalisations à domicile. Ces éléments nécessitent de nouvelles compétences des aides-soignants, observées dans les structures depuis quelques années et validées par les nouveaux référentiels, d'activités, de compétences et de formation.
Objectifs généraux	- Confronter sa représentation du métier d'aide-soignant à la réalité - Développer la capacité de réflexivité de l'élève - Acquérir la méthodologie du raisonnement clinique - Réaliser des soins adaptés aux personnes et au contexte - Renforcer l'autonomie et la responsabilité du futur professionnel
Compétences visées	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques
Blocs concernés	Bloc 1 Bloc 2 Bloc 5
Actions	Action 1 : travaux dirigés sur les représentations, les valeurs et les concepts Action 2 : temps de régulation en retour de stage Action 3 : analyse des pratiques Action 4 : apprentissage au raisonnement clinique en institut et sur le lieu de stage Action 5 : mise en place de travaux personnels guidés Action 6 : implication des élèves dans les instances et manifestations
Calendrier	Cf. calendrier de l'alternance
Critères d'évaluation	Validation des blocs de compétences Rupture de parcours Nombre d'élèves participant aux manifestations Evaluation de satisfaction des élèves

1.2. - Adaptation de la pédagogie au profil des apprenants

Contexte et prérequis	La population des élèves entrant en formation évolue, avec des profils très diversifiés. En effet, nous accueillons en formation des élèves sans diplôme à diplômés de niveau 7, âgés au minimum de 17 ans à l'entrée en formation. Le dispositif pour entrer en formation a évolué, passant du concours complet à la sélection sur dossier avec entretien, sans compter sur l'impact de Parcours Sup. Le dispositif permet aux élèves de faire valider leurs acquis et leurs compétences, ce qui entraîne des parcours de plus en plus individualisés.
Objectifs généraux	• Réaliser un accompagnement pédagogique personnalisé • Varier les méthodes pédagogiques • Prendre en compte la particularité des parcours partiels
Compétences	Toutes les compétences

visées	
Blocs concernés	Tous les blocs
Actions	Action 1 : Evaluation des capacités dans le domaine de l'informatique, de l'écriture et de compréhension des consignes, de l'anglais. Action 2 : Renforcement à l'estime de soi à l'entrée en formation Action 3 : Utilisation des outils innovants : chambre des erreurs, simulation, quizz... Action 4: Renforcement et valorisation des temps de suivi pédagogiques dans le cursus de formation Action 5 : Réalisation des visites de stages Action 6 : Identification d'un référent handicap Action 7 : programmation ajustée aux différents parcours de formation
Calendrier	Cf : alternance
Critères d'évaluation	Validation des blocs de compétences Volume horaire de suivi pédagogique utilisé par élève Rupture de parcours Evaluation de satisfaction des élèves Enquête de satisfaction des intervenants et des formateurs

1.3. Valorisation de l'alternance comme développeur des compétences

Contexte et prérequis	La compétence se développe en situation et donc il était important de favoriser la place du professionnel aide-soignant dans la construction de notre projet de formation. Le référentiel de formation a diminué le nombre de semaines de stage et supprimé les mises en situation professionnelle. Cependant par le biais du portfolio, il a responsabilisé les acteurs de terrains dans le processus d'accompagnement et d'évaluation des élèves.
Objectifs généraux	- Renforcer la place des professionnels dans la mise en œuvre du référentiel - Maintenir la diversité des domaines dans les offres de stages afin de développer des compétences permettant aux élèves de s'adapter à tous les contextes professionnels - Poursuivre la coopération avec les lieux de stage sur l'évolution des pratiques et de la formation.
Compétences visées	Toutes les compétences
Blocs concernés	Tous les blocs
Actions	Action 1 : Participation des professionnels à la mise en œuvre du référentiel de formation. Action 2 : intervention des professionnels en formation Action 3 : Travail en partenariat avec les instituts du 49 et préparation de la communication. Action 4 : Présentation du nouveau référentiel et du port folio Action 5 : Réalisation de visites de stage Action 6 : Développement de la formation tutorat
Calendrier	Cf : planning d'alternance
Critères d'évaluation	Validation des blocs de compétences Nombre de visites de stages Nombre de réunions de présentation du nouveau texte et nombre de participants Evaluation de satisfaction des élèves Enquête de satisfaction des partenaires

2. De l'alternance à la professionnalisation

2.1. La déclinaison en blocs et en modules

Conformément au programme officiel, et au regard des priorités de formation, l'enseignement est constitué de 5 blocs, 10 modules et 11 compétences ; il intègre la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (FGSU).

Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module spécifique AS

Module 2. - Repérage et prévention des situations à risques

Module spécifique AS

Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne

Module spécifique AS

Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Module spécifique AS

Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Module 9. - Traitement des informations

Module 10. - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques

Chaque bloc fait l'objet :

- ✓ d'une fiche des enseignements,
- ✓ de fiches pédagogiques,
- ✓ d'une fiche descriptive des évaluations.

2.2. Calendrier de l'alternance intégrative (en annexe 3)

VI. LES RESSOURCES DE L'IFAS

1. Les intervenants permanents et vacataires

Identification des ressources :

- Une équipe de formateurs permanents et de professionnels vacataires confirmés
Les formateurs en IFAS sont des professionnels infirmiers, forts de leurs expériences professionnelles et pédagogiques. Ils sont en mesure de mettre en œuvre les stratégies pédagogiques nécessaires au bon déroulement du projet pédagogique et du projet de formation de l'institut.

Le formateur accompagne l'élève tout au long de la formation pour lui permettre :

- l'analyse de son parcours professionnel ;
 - la construction et la réalisation de son projet de formation ;
 - le développement de son identité.
- Des experts professionnels des secteurs public et privé

Les intervenants permanents et vacataires adhèrent à une charte garantissant l'actualisation des connaissances en lien avec des domaines d'expertise.

2. L'offre numérique

Un guichet numérique est mis à disposition à l'ensemble des élèves :

- Un espace numérique de travail (Moodle)

Par ailleurs, l'IFAS dispense certains enseignements en visioconférence via ZOOM. Les salles de cours permettent des connexions en Wifi et le CDI est équipé de postes informatiques.

3. L'offre de stages

Le stage s'inscrit dans le projet de formation au rythme de l'alternance qui, pour être intégrative, nécessite l'implication des différents acteurs. La finalité est de développer des compétences en tant qu'aide-soignant.

En référence aux textes officiels, la durée des stages retenue par l'IFAS d'Angers est adaptée au parcours de formation.

a. Principes guidant l'ingénierie des stages :

Les stages sont conçus comme des temps forts dans la formation. Ils contribuent à la professionnalisation de chaque élève.

Ils sont l'occasion de s'ouvrir aux autres filières de soins et de découvrir des territoires différents de ceux dont ils sont issus.

Les stages doivent permettre aux élèves :

- de confronter les contenus de formation aux réalités professionnelles et de mettre en œuvre leurs compétences dans une approche complexe. Cette confrontation est guidée par des outils d'aide à l'observation et à l'analyse des situations professionnelles, lesquelles donnent lieu à une exploitation rétroactive à l'IFAS.
- de construire une identité et une posture professionnelle d'aide-soignant ;
- d'être acteur de sa formation en intégrant la démarche éthique et les valeurs professionnelles ;
- de faire preuve de capacités à communiquer.

Chaque stage est formalisé par des objectifs personnels de l'élève en lien avec l'offre de stage. Ils sont validés par le tuteur dans le portfolio au début du stage. L'atteinte des objectifs du stage est examinée par le référent pédagogique de l'élève.

Chaque élève dispose d'un portefeuille de compétences qui est destiné à être partagé avec les personnes ressources, à suivre le parcours de formation et à capitaliser ainsi les éléments de compétences.

b. La gestion des stages :

Le parcours de stage est construit par la responsable de la Cellule de Stages. Elle tient compte du lieu de résidence, des moyens de locomotion et du vécu de l'élève. Dans ce sens, les élèves sont questionnés le jour de la rentrée.

Nous souhaitons que durant ce parcours, les élèves découvrent des services différents de ceux dans lesquels ils ont exercé.

L'élève est acteur pour :

- échanger un lieu de stage avec un collègue de promotion le cas échéant ;
- rechercher son stage « projet professionnel »

c. La préparation de stage :

L'accompagnement pédagogique a pour objectifs d'amener l'élève à :

- se projeter dans le stage par l'identification des compétences possibles à mettre en œuvre et ainsi formaliser des objectifs en lien avec ses attentes ;
- appréhender l'utilisation du portfolio et le document d'évaluation des compétences ;
- mesurer l'intérêt du stage, faire des liens avec les enseignements théoriques et ainsi construire de nouvelles connaissances.

d. Le retour de stage :

L'exploitation de stage, guidée par le référent pédagogique, permet le partage d'expériences au sein du groupe, de s'interroger sur les facilités et/ou difficultés observées et vécues en stage, de se projeter en tant que futur aide-soignant, de se fixer des objectifs pour le stage suivant.

Le temps de retour de stage peut se faire selon différentes modalités, à l'oral principalement en groupe et parfois en suivi pédagogique individuel.

Des temps d'analyse de pratiques sont organisés en retour de stage à partir de situations vécues sur une thématique proposée.

e. La liste des lieux de stages

Carte géographique relative aux lieux de stages en annexe 2

4. L'évaluation en formation :

ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION CONDUISANT À LA CERTIFICATION Art. 7. - de l'arrêté du 10 juin 2021

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation en annexe III du présent arrêté. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module. Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée «Validation de l'acquisition des compétences» figurant à l'annexe VI du présent arrêté, à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant

professionnels et des apprenants	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

VII. LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE

Un Accompagnement Pédagogique individualisé (API) est organisé sur une durée de 35 h : à partir d'une évaluation en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques, nous proposons compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation, un accompagnement pédagogique ciblé et obligatoire. Si aucun des thèmes ne requiert d'accompagnement, il est remplacé par un accompagnement au projet professionnel.

Objectifs pédagogiques :

- Permettre à l'élève de s'autoévaluer avant d'entrer dans le dispositif d'Accompagnement Pédagogique Individualisé et lui proposer un accompagnement dans un ou plusieurs des domaines définis.
 - o Français
 - o Informatique
 - o Estime de soi
 - o Anglais
 - o Autre

- Définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif : outils, dynamique de groupe.

La prise en compte du projet d'évolution de chaque élève doit lui permettre de construire un projet professionnel personnalisé.

Les demandes individuelles pourront trouver une réponse spécifique à travers un contrat d'objectifs, élaboré lors des entretiens de suivi pédagogique entre le formateur et l'élève.

Les étapes du dispositif d'accompagnement et les moyens pédagogiques utilisés sont conçus dans une logique de formation, d'aide et de conseil pour favoriser la construction identitaire et professionnelle.

1. Le suivi pédagogique individuel

Le formateur accompagne l'élève tout au long de la formation pour lui permettre :

- ✓ l'analyse de son parcours professionnel ;
- ✓ la construction et la réalisation de son projet de formation ;
- ✓ le développement de son identité d'aide-soignant.

Cet accompagnement favorise :

- ✓ la structuration de la pensée ;
- ✓ la médiation des connaissances ;
- ✓ la régulation des apprentissages ;
- ✓ le bilan des compétences, la valorisation des compétences en cours d'acquisition ou acquises.

Intentions pédagogiques du suivi :

- ✓ Favoriser l'émergence des points forts et des points faibles à améliorer ;
- ✓ Contractualiser si besoin l'accompagnement de l'élève en formation avec le formateur référent pédagogique ;
- ✓ Aider l'élève à formuler les objectifs pour les stages.

Les objectifs du suivi pédagogique pour l'élève aide-soignant sont les suivants :

- ✓ Communiquer au formateur l'analyse et les objectifs d'apprentissage ;
- ✓ Prioriser ses apprentissages ;
- ✓ Repérer les ressources individuelles et/ou proposés par l'IFAS et les intégrer dans le processus d'apprentissage.

Modalités du suivi pédagogique individuel

Le suivi pédagogique est inscrit sur le planning.

Chaque élève se voit attribuer en début d'année un référent pédagogique, formateur permanent à l'IFAS. La désignation du référent pédagogique par élève est aléatoire, sauf si connaissance personnelle antérieure. Un entretien obligatoire entre l'élève et le formateur est programmé sur le premier trimestre. Chaque élève est invité à s'inscrire à des dates et créneaux horaires proposés par le formateur. Chaque entretien a une durée d'environ 45 minutes.

A chaque suivi individuel, l'élève est invité à apporter son portfolio.

D'autres entretiens peuvent être planifiés à l'initiative et la demande de l'élève et/ou du formateur.

2. Le suivi pédagogique collectif

Il a pour objectif de permettre à l'ensemble de la promotion d'appréhender l'accompagnement pédagogique au travers des échanges entre pairs. Il permet à tous les élèves de bénéficier d'un regard critique et constructif de la part de leurs collègues et des formateurs de l'IFAS.

Sont considérés comme du suivi pédagogique collectif :

- ✓ les temps de préparation et de retour de stage ;
- ✓ les temps de préparation de certaines évaluations ;
- ✓ les temps de régulation ;
- ✓ les temps d'approfondissement des connaissances.

3. Traçabilité du suivi pédagogique individuel et collectif

Chaque entretien donne lieu à une synthèse réalisée et écrite par le formateur pédagogique référent et saisie dans le logiciel BL Scolarité. Les temps de préparation, retour de stages, bilan de modules etc... font l'objet d'une fiche pédagogique qui précise les intentions et objectifs pédagogiques, ainsi que les modalités envisagées.

A l'issue de la formation, un document d'appréciation est réalisé et remis par l'institut à l'élève lors de la restitution de son dossier.

VIII. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

En cours et en fin de formation, chaque bloc est évalué par les élèves sur les prestations d'enseignement à l'aide d'un questionnaire en ligne. Ces évaluations portent sur les méthodes pédagogiques, les contenus des enseignements, la vie des élèves au sein de l'institut.

L'équipe pédagogique s'entretient au moins une fois par an avec les délégués de promotion. Lors des réunions d'équipe, elle partage des retours d'expériences sur les enseignements réalisés. Ce partage peut faire l'objet d'une traçabilité dans le compte rendu de réunion si des axes d'amélioration sont à envisager.

A l'issue de chaque stage, les élèves sont invités à remplir une grille d'évaluation concernant la qualité du lieu de stage. Les critères de qualité sont les suivants : l'identification du terrain de stage, son intérêt, les points de difficultés repérés.

L'institut de formation est engagé dans une procédure d'amélioration continue de la qualité et il est certifié QUALIOPI.

IX. LES DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDES

Cette formation prépare directement au métier d'aide-soignant dans les secteurs hospitalier, médico-social, et à domicile, avec la possibilité d'évoluer vers le métier d'infirmier après 3 ans d'exercice.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TEXTES OFFICIELS

ANNEXE 2 : CARTE GÉOGRAPHIQUE RELATIVE AUX LIEUX DE STAGES

TEXTES OFFICIELS

Régissant la Formation d'Aide-soignant

Formation au Diplôme d'Aide-Soignant :

- L'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- L'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- L'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Exercice Professionnel :

- Le code de la santé publique, notamment les articles R. 4311-4 et D. 4391-1 ;
- Exercice de la profession en France pour les ressortissants communautaires : articles R. 4391-2 à R. 4391-7 du Code de la santé publique
- Validation des acquis de l'expérience et certification professionnelle : article R.335-6 du Code de l'éducation

ANNEXE 2

Carte géographique relative aux lieux de stage

Les lieux de stage proposés sont principalement dans le Maine-et-Loire et sur le Haut-Anjou. Cependant, les élèves peuvent aller en stage sur toute la métropole.



